

Nancy, le 31 août 2024

Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Inspecteurs de l'Éducation Nationale du second degré

à

Mesdames et messieurs les professeurs de d'Éducation Physique et Sportive
S/C de madame ou monsieur le Chef d'Établissement

Partie commune

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre implication et votre engagement constant lors de l'année scolaire écoulée. Ayant à cœur de vous accompagner dans vos missions pour la réussite des élèves, nous vous rappelons les priorités pédagogiques définies par [la circulaire de rentrée 2024](#). L'ensemble de ces priorités vise à **assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École, pour ne laisser aucun élève sur le bord du chemin**. Les éléments qui suivent sont issus de chacun des quatre axes qui structurent cette circulaire.

[Les groupes de besoins en Français et Mathématiques](#), mis en œuvre à la rentrée en 6^e et 5^e, facilitent la différenciation pédagogique à même de faire progresser chaque élève, quel que soit son profil, afin d'atteindre les compétences attendues. La composition de ces groupes a vocation à évoluer au cours de l'année, en fonction des résultats aux différentes évaluations (nationales en début d'année scolaire, puis menées par les équipes pédagogiques). Il en est de même cette année pour les groupes à effectifs réduits au lycée professionnel en mathématiques et en lettres en classes de seconde et première.

Nous invitons plus largement les professeurs de toutes les disciplines à mettre en place des stratégies pédagogiques favorables à la prise en charge de tous les élèves. Pour cela, des temps d'échanges en équipes (disciplinaires, pluridisciplinaires et avec la vie scolaire) seront utiles pour partager et harmoniser les pratiques (différenciation, évaluations au services des apprentissages et certificatives) en lien notamment avec les nouvelles modalités de certification (Diplôme National du Brevet).

Pour permettre à chaque élève d'exprimer tout son potentiel, les dispositifs de découverte des métiers au collège et les stages de seconde sont poursuivis, des parcours différenciés sont initiés au lycée professionnel. Les équipes pédagogiques veilleront à valoriser l'investissement des élèves et à alimenter leur réflexion sur leur parcours de formation.

L'École du futur, en construction dès à présent, doit donner aux élèves des clés de compréhension d'un monde en mutations rapides, porteur de nouveaux défis, en les confrontant à ce qui fait la singularité de notre culture scolaire : l'approche raisonnée et documentée des problématiques scientifiques et sociales. Pour cela, de nombreuses actions porteuses de sens, dans lesquelles chacun peut s'impliquer et devenir acteur, sont menées dans les établissements. [Le CNR, « Notre école, faisons la ensemble ! »](#), donnera à nouveau la possibilité cette année de mettre en œuvre des projets favorisant une école plus exigeante, plus émancipatrice, plus protectrice et permettant de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux. La forte mobilisation académique au service de l'éducation au développement durable, notamment via les labellisations E3D, se poursuit cette année. Le travail de renforcement des compétences psychosociales s'amplifie, en lien avec l'attention portée à la santé de nos élèves.

Tous les personnels peuvent être accompagnés dans leur développement professionnel et dans l'appropriation de ces priorités pédagogiques par la formation.

[Le Programme Académique de Formation](#) est ouvert à l'abonnement jusqu'au 18 septembre 2024 inclus, puis à la préinscription jusqu'au 2 octobre 2024 inclus.

[Le Réseau Canopé Grand- Est propose un plan de formation de rentrée](#) entièrement organisé à distance, composé de 14 parcours thématiques.

La pleine inclusion scolaire, réaffirmée dans la circulaire de rentrée 2024, reste un objectif central pour lequel nous devons continuer à œuvrer collectivement. Dans ce contexte, il est essentiel que chaque professeur puisse élargir ses compétences pour répondre aux besoins spécifiques de certains élèves. Le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) constitue une réponse appropriée à cet enjeu.

La formation académique préparatoire au CAPPEI, que nous vous encourageons vivement à suivre, n'est pas seulement une étape vers l'obtention d'une certification. Elle offre l'opportunité d'enrichir les pratiques pédagogiques, d'acquérir des outils concrets, et d'échanger avec des pairs sur des stratégies efficaces pour favoriser la réussite de chaque élève, parmi lesquels, les élèves à besoins éducatifs particuliers. Les enseignants intéressés pourront se faire connaître lors de l'appel à candidature qui sera diffusé sur *Partage* en janvier 2025.

Les corps d'inspection vous soutiennent dans votre action et vous souhaitent une excellente année scolaire.

Les IA-IPR et les IEN2D de l'académie de Nancy-Metz

Partie disciplinaire EPS :

Cette rentrée 2024 marque encore **un certain nombre de changements** au sein de l'inspection pédagogique régionale EPS. En effet, Amelle CHOUIKH a brillamment réussi le concours d'IA-IPR EPS et son affectation dans notre académie est confirmée. L'équipe compte désormais 4 IA-IPR EPS. Laurent HOPPÉ poursuivant sa mission de directeur de la pédagogie au sein du cabinet de Monsieur le recteur, plusieurs chargés de mission ont été recrutés pour venir en appui du corps d'inspection d'EPS lors de cette année scolaire 2024/2025.

Nous accueillons donc Jérôme FRIEDMANN, Emmanuel ZEGHMOULI, Audrey SPUHLER et Sylvain PESCARA, professeurs agrégés, en tant que chargés de mission. Ils auront notamment pour mission de mener des inspections hors rendez-vous de carrière. La stratégie académique choisie est donc de placer une première inspection entre la titularisation et le premier rendez-vous de carrière (4^{ème} échelon CN) et de visiter les enseignants pouvant prétendre à la classe exceptionnelle (6 et 7^{ème} échelon HCL).

Nous tenons par ailleurs à remercier chaleureusement Jérôme CREMONI qui évoluera désormais dans l'enseignement supérieur ainsi que toutes celles et ceux qui nous accompagnent chaque année dans le pilotage de la discipline et qui nous permettent de vous accompagner dans notre volonté commune d'offrir une EPS de qualité à nos élèves. Ainsi, merci à Sandrine DELANGRE (Conseillère en Ingénierie de Formation : CIF), Laurent KAISER, Isabelle EHRHARDT, Luc DI POL, Pascal DECK, Nicolas AUBIN (nos chargés de mission), aux CPD EPS, aux PFA, aux formateurs, aux responsables de secteurs, aux tuteurs, aux membres de la CAHN, ainsi qu'à nos collègues cadres UNSS et coordonnateurs de districts.

Plus largement, **nous tenons à remercier sincèrement tous les enseignants d'EPS** qui œuvrent au quotidien au service de nos élèves, de notre discipline et de notre institution. Et plus particulièrement pour l'année écoulée, nous tenons à vous rendre hommage pour le bel engagement en faveur des Jeux olympiques et paralympiques, avec plus de 300 actions locales mises en place dans le cadre de la SOP (du 2 au 6 avril 2024) et tout au long de cette année olympique et paralympique.

❖ **Carte des formations** : Nous invitons les établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation à prendre notre attache **avant les congés d'automne**.

- **Enseignement de spécialité EPPCS** : le lycée Jean XXIII de METZ ouvre à cette rentrée, ce qui porte à 6 le nombre d'établissements proposant l'enseignement de spécialité dans l'académie.
- **Enseignement optionnel EPS** : aucune ouverture à cette rentrée. Nous restons donc à 28 établissements.
- **Unité Facultative dans le Secteur Sportif** : 1 ouverture à la rentrée au lycée Cyfflé de Nancy
- **Les Mentions complémentaires deviennent Certificat de Spécialisation** : **3 Animation Gestion de Projets Secteur sportif et 1 Encadrement Secteur Sportif (Lycée Emile Zola, Bar le Duc)**.
- **Sections Sportives scolaires** : nous avons 327 sections sportives scolaires dans l'académie à la rentrée 2024.
- **Les dispositifs sport-études** nouvellement créés, en cette rentrée 2024, au profit des élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau. Les dispositifs sport-études remplacent, en renforçant les aménagements, **les sections d'excellence sportive** ([Circulaire MENE2334358C du 15 décembre 2023](#)). En cette rentrée, nous ouvrons 49 classes sport-études dans 18 établissements du second degré de l'académie (6 collèges et 12 lycées).
- **Label « Génération 2024 »** : nous avons 338 établissements labélisés en cette rentrée 2024. Nous attendons de voir le devenir de ce label à l'issue de cette année olympique et paralympique.
- **Dispositif « 2 heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive en collège »**. Il se focalisera principalement sur les réseaux d'éducation prioritaire.

❖ **Formation des enseignants** :

- L'école académique de la formation continue (EAFC) propose des formations en EPS et transversales, que vous pouvez consulter via le lien suivant : <https://www.ac-nancy-metz.fr/eafc-l-offre-de-formation-a-l-echelon-academique-124282>. Les abonnements sont ouverts jusqu'au 18 septembre et les pré-inscriptions jusqu'au 2 octobre, sauf pour les formations pendant les congés d'automne, les pré-inscriptions se termineront le 23 septembre. Vous recevrez prochainement le Memento de la formation continue qui reprendra plus en détail les différentes formations que nous proposons pour l'année 2024-2025. Pour toute question sur les formations de vos secteurs, n'hésitez pas à contacter votre responsable de secteur.
- Les inscriptions aux formations de **préparation aux concours (CAPEPS et Agrégation internes)** sont accessibles **dès à présent**. Toutes [les informations sur cette page](#). Nous encourageons tous les contractuels (CAPEPS interne) et enseignants (Agrégation interne) intéressés à s'inscrire. Un très grand merci à nos formateurs a qui nous accordons toute notre confiance.

❖ **Examens** :

- **Commission académique d'harmonisation des notes** : la CAHN et les sous commissions du mois de juin nous ont permis de faire un premier bilan de cette année d'examen. Malgré la migration d'EPSNET vers CYCLADES et SANTORIN qui a fait appel à vos capacités d'adaptation, tout s'est déroulé correctement. La commission n'a procédé à aucune harmonisation de notes. Nous avons noté **une certaine amélioration** concernant la qualité des dossiers établissements sur les voies générale, technologique et professionnelle lors de ces sous commissions. Nous réitérons néanmoins notre appel à la vigilance : **les sous-commissions n'ont pas vocation à décider à la place des enseignants. Leurs seuls objectifs sont de contrôler la conformité des procédures et vérifier que des erreurs n'ont pas été commises**. Et si ces dernières sont en diminution, elles persistent néanmoins dans certains établissements. Aussi maintiendrons-nous l'enquête de la DEC après chaque trimestre dans laquelle votre chef d'établissement devra dénombrer tous les cas à traiter (DI, AB, inaptes totaux, rattrapage...).
- **Les référentiels d'EPS aux examens**. Pour l'année à venir :

- Nous vous communiquerons la liste des tous les référentiels validés par EPLE et par examen. Merci de faire part des éventuelles erreurs à [Laurent KAISER](#).
 - Nous proposons aux établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation (modification d'une APSA, création d'une nouvelle APSA) de faire remonter les référentiels concernés à [Laurent KAISER](#) **avant les vacances d'automne s'agissant du 1^{er} CCF et avant les vacances de Noël pour les suivants.**
 - Nous proposons sur le site académique une banque de référentiels par examen et par CA.
- **Saisie des notes** : nous nous efforcerons de vous offrir la possibilité de procéder à ses opérations plus tôt dans l'année, aux vacances de février. Des précisions vous seront apportées dans le Mémento des examens avec notamment une infographie et un rétroplanning qui vous guideront tout au long de l'année.

❖ **OPEPS** :

- Cet outil académique sera reconduit afin de disposer d'une cartographie précise de l'EPS dans l'académie. Il nous permet en outre de cibler finement le pilotage de la formation continue (parkour, football scolaire, savoir nager, cross-training, hip-hop...), des examens, ... Nous vous remercions pour l'attention que vous y portez d'année en année. Le retour du fichier est attendu pour le **27 septembre 2024**.

❖ **Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR)** :

- **Les rendez-vous de carrière (RVC)** se poursuivent et concerneront cette année 63 enseignants d'EPS certifiés ou agrégés de l'enseignement public et privé. Pour rappel, si lors de votre rendez-vous de carrière, vous souhaitez nous communiquer des éléments, [des outils sont à disposition sur notre site académique](#). Ce ne sont que des « outils » et n'ont rien de prescriptifs. Des cadres personnels peuvent être utilisés également mais en tout état de cause, nous vous invitons fortement à fournir des documents permettant de comprendre votre démarche enseignante. Ils seront d'ailleurs mis à jour cette année.

Par ailleurs un « [document de référence](#) » est également proposé par le ministère et peut être renseigné et transmis aux évaluateurs (IPR et chef d'établissement).

Pour l'année écoulée, nous avons réalisé **39 rendez-vous de carrière** : 5 au 6^{ème} échelon, 19 au 8^{ème} échelon et 15 au 9^{ème} échelon.

- **Les visites d'accompagnement** se poursuivent également et concernent principalement les enseignants de la hors classe, les professeurs contractuels, les professeurs stagiaires, en détachement et les agents qui ont bénéficié d'un PIAP. **A noter que les professeurs en début de carrière bénéficieront également de cet accompagnement cette année.** Pour ces visites les mêmes consignes que pour les RVC sont données en termes de documents à fournir. Nos nouveaux chargés de mission, auront principalement la charge de ces visites et seront épaulés par les IA-IPR EPS.
- **Promotion** : Depuis la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), l'avancement de carrière s'échelonne sur 3 grades : classe normale, hors classe et classe exceptionnelle. S'agissant notamment de la classe exceptionnelle ou de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle **nous invitons les enseignants à renseigner leurs profils sur [lprof](#)** pour porter à la connaissance de l'administration les éléments de valorisation liés à leurs parcours professionnels autres que ceux dont elle dispose déjà (missions internes ou externes à l'établissement).

Pour votre pleine information, l'accès à la classe exceptionnelle a changé depuis l'année dernière :

- Fusion des deux viviers en un seul et même vivier. Donc une nécessaire prise en considération de cette donnée dans le traitement des situations.
- Passage d'un positionnement sur 4 niveaux (Défavorable, favorable, très favorable, excellent) à un positionnement sur 3 niveaux (Défavorable, favorable, très favorable). Donc quelqu'un qui était « très favorable » auparavant est « favorable » à présent sans cela ne soit une rétrogradation puisque toujours à 1 niveau sous le niveau maximum.
- Suppression du plafond de 10% d'un corps.

Cette année ont été promus :

2023-2024	Public				Privé			
	PEPS		Agréés		PEPS		Agréés	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Hors classe (HCL)	24	14	4	4	5	1	/	/
Classe Exceptionnelle (CE)	13	15	1	2	2	2	/	/
Échelon spécial de la CE	<i>En cours</i>							
Liste d'aptitude des agrégés (LA)	/	/	/	/	/	/	/	/

- **Lauréats de concours** : Nous adressons nos **félicitations aux lauréats** des différents concours de recrutement EPS issus de l'académie :

2024	Public		Privé		Total
Concours	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Agrégation externe	0	0	/	/	0
Agrégation interne / CAER	0	1	0	0	1
CAPEPS externe / CAFEP	10	8	0	0	18
CAPEPS interne / CAER	0	1	0	1	2

- **Stagiaires** : Cette année nous aurons un grand nombre d'étudiants et de professeurs stagiaires. S'agissant des lauréats de concours, **plusieurs d'entre eux (1/2) viennent d'autres académies**. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre académie.

Fonctionnaires Stagiaires à temps-plein (FS-TP), lauréats de concours	32
Fonctionnaires Stagiaires à mi-temps (FS-MT), lauréats de concours	5
Étudiants en Pratique en Responsabilité (EPR) de Master 2	24
Détachement	1
Total	60

Nous remercions très sincèrement les enseignants qui accompagnent ces stagiaires en tant que tuteurs. Votre travail est essentiel à leur entrée dans le métier.

- **Mutations** :

20 professeurs rejoignent notre académie à l'issue du mouvement interacadémique. Nous leur souhaitons également la bienvenue dans notre belle et accueillante région.

Au cours du mouvement intra-académique, **72 enseignants ont obtenu une mutation en EPS** :

Année scolaire	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
2024	23	7	32	10
2023	21	8	36	6
2022	16	4	31	20

❖ **Ressources :**

- Nous vous invitons plus que jamais à consulter le [site EPS académique](#) qui dispose d'une mine d'informations et des ressources régulièrement enrichies. Il est rénové depuis la dernière rentrée.
- La [chaîne YouTube EPS de l'académie](#) (1790 abonnés) propose de plus en plus de vidéos à destination des élèves et des enseignants. Des tutoriels et des outils clés en main permettent de charger des lots de vidéos libres de droits et les QR codes associés directement sur vos tablettes établissements.
- Les **Mémentos de l'académie** (Réglementation, coordonnateur APSA, sections Sportives Scolaires, sport-études, accueil et scolarisation des sportifs de haut niveau, formation continue, examens) vous seront transmis progressivement au fil du mois de septembre et seront comme toujours disponibles sur le site.

❖ **Sport scolaire et UNSS :**

- Nous tenons à **remercier Arnaud JECHOUX** pour son engagement au service du sport scolaire à la tête du service départemental UNSS de Moselle et qui, pour des raisons personnelles, ne pourra pas poursuivre dans ses fonctions. Il rejoint un poste en établissement à la rentrée. **Delphine TIRLICIEN** devient dès lors directrice et sera accompagnée par :
 - **Nicolas VINCENT** qui devient directeur départemental adjoint UNSS de Moselle et que nous accueillons chaleureusement.
- Le service régional continuera à utiliser [un Padlet](#) pour diffuser ses informations.
- Voici, traduite en quelques chiffres, la bonne santé de notre sport scolaire dans l'académie

Filles Scolarisées	Garçons Scolarisés	Effectif Scolarisé	Nbre Filles Licenciées	Nbre Garçons Licenciés
78 188	82 458	160 646	20 300	29 455

Nbre Total Licenciés	Taux de Filles Licenciées	Taux de Garçons Licenciés	Taux Académie	Rang Acad	Rang Départ	Service Acad	Année Précédente	Evolution N-1	Gain Perte
49 755	25,96 %	35,72 %	30,97 %	1		1	48 909	846	1,73%

❖ **APPN à environnement spécifique :**

- Pour toute Activité Physique de Pleine Nature à environnement spécifique proposée dans votre établissement vous devrez renseigner et envoyer un [dossier pédagogique](#) à [Nicolas AUBIN](#) avant validation par l'inspection.
- Nous rappelons que chaque projet a une **durée de validité limitée à 3 ans**. La date d'échéance est spécifiée sur la fiche navette qui est retournée lors de la validation du projet. En cas de doute, prenez l'attache de [Nicolas AUBIN](#).

❖ **Calendrier :**

- Tout au long du mois de septembre, généralement le lundi, l'équipe des IA-IPR EPS de l'académie enverra différents documents de rentrée à destination des professeurs d'EPS selon le calendrier suivant :
 - **Le jeudi 29 août – lundi 02 septembre:** la lettre de rentrée et l'organigramme,
 - **Le jeudi 05 septembre :** la procédure et le document d'aide à la saisie OPEPS,

- **Le lundi 09 septembre** : les mémentos sportifs (mémentos SSS et SES),
- **Le mardi 18 septembre** : le mémento formation des enseignants, le guide règlementaire
- **Le lundi 23 septembre** : le mémento des SHN
- **Le lundi 01 octobre** : le mémento des examens.

En vous souhaitant à toutes et à tous une excellente rentrée et une très bonne année scolaire, nous vous prions d'agréer, cher(e)s collègues, l'assurance de notre considération distinguée.

Amelle CHOUIKH



Laurent HOPPÉ



Sébastien MEYER



Kristian WALCZAK

